



Aux membres du groupe de travail
Justice, Sécurité intérieure
p.a. Formateur du Gouvernement
Ministère d'État
4, Rue de la Congrégation
L-1352 LUXEMBOURG

RUE / Ike

Luxembourg, le 26 octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de participer à la promotion et la mise en place de mesures supplémentaires pour les populations vulnérables, nous tenons à vous exprimer à cette occasion de la part de Caritas Luxembourg sa sincère volonté de dialogue et d'échange, tout particulièrement là où l'établissement ou le maintien de la solidarité et de la cohérence du tissu social sont en jeu, ainsi que son ouverture à un dialogue continu entre les forces politiques et les forces civiles, dialogue auquel elle entend apporter son expérience propre et ses idées.

Permettez-nous de vous présenter notre préoccupation par rapport à la protection des personnes. En effet, une future loi sur les personnes à protéger (Betreuungsrecht) devrait inclure aussi bien les stipulations sur les « dispositions de fin de vie » que sur les « directives anticipées ». Il va sans dire qu'un tel projet de la protection des personnes répondrait largement aux attentes des populations vulnérables et aux institutions les accueillant.

Nous aimerions vous exposer nos réflexions concernant la protection des personnes dans notre état de droit et sollicitons une entrevue afin de pouvoir vous présenter de vive voix nos perceptions et engagements dans ce domaine.

D'autre part nous proposons de continuer la démarche en vue de l'installation de maisons de transition pour personnes sortant de prison et de finaliser le projet.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à notre parfaite considération.

Marie-Josée Jacobs
Présidente
Fondation Caritas Luxembourg